

Genève & région

Yves Flückiger plie: l'inscription à l'UNIGE ne sera pas payante

Page 18

Justice: expertise psychiatrique pour une ancienne élue

Page 19

GEORGES CABRERA



Environnement

Sus au gaspillage alimentaire dans les écoles genevoises

Le projet pilote «Zéro gaspi» a permis de réduire de 17% les déchets alimentaires de l'école Le-Sapay, à Plan-les-Ouates

Bertrand Beauté

Une tranche de pain oubliée. Du brocoli remis sur le bord de l'assiette. Un filet de poisson à peine entamé. Sur les tables des restaurants scolaires, le gâchis alimentaire est une réalité. Selon une étude menée en France, 150 grammes de nourriture par assiette partent à la poubelle. Une paille? A l'échelle d'un seul enfant peut-être, mais ils sont des milliers. Chaque année, plus de deux millions de repas sont distribués dans les cafétérias scolaires genevoises - du primaire à l'Université - selon les chiffres du Département de l'instruction publique (DIP). Par extrapolation, cela représenterait plus de 300 tonnes de nourriture gaspillée par an pour le seul canton de Genève!

Une baisse spectaculaire

«Malheureusement, rien n'est fait pour lutter contre ce gâchis, regrette Romain de Sainte Marie, député socialiste au Grand Conseil genevois qui a déposé en février 2016 une proposition de motion sur le sujet. En France, des études ont été menées dans les écoles pour évaluer le phénomène, puis des mesures ont été prises pour l'endiguer. Mais ici, il n'en est rien. Et pourtant, quel meilleur endroit que l'école pour amorcer la lutte contre le gaspillage alimentaire? Cela permet de diminuer les quantités de nourriture inutilement jetées, tout en sensibilisant les enfants.»

Néanmoins, la situation pourrait bientôt s'améliorer dans le canton. L'entreprise RégéService, filiale d'Eldora, qui livre des repas à 35 établissements scolaires et crèches, a développé le programme



Chaque année, plus de deux millions de repas sont distribués dans les cafétérias scolaires genevoises. Cela représenterait plus de 300 tonnes de nourriture gaspillée. ALAIN ROUËCHE

Un problème mondial

Les chiffres ont de quoi donner le vertige. Selon une étude de la FAO, 1,3 milliard de tonnes de nourriture est gaspillée par an, soit un tiers de la production mondiale.

En la matière, la Suisse ne fait pas figure de bonne élève, se trouvant au même niveau que ses voisins. Chaque année, deux millions de tonnes de denrées alimentaires intactes y sont jetées à la poubelle - soit presque un repas complet par personne et par jour - selon un

rapport du WWF Suisse et de l'ONG foodwaste.ch. Contre toute attente, les pertes les plus importantes ne sont pas liées au commerce de détail (5%) et de gros (2%), ni à la restauration (5%). Non, le principal coupable, c'est vous, c'est moi. Bref, c'est le consommateur final qui est responsable de 45% de ce gâchis. Les raisons sont multiples: il y a, par exemple, la propension à acheter trop et à respecter à la lettre les dates de péremption. **BE.B.**

«Zéro gaspi», dont une version pilote a été testée à l'école Le-Sapay, à Plan-les-Ouates. «L'objectif était d'abord de quantifier le gaspillage, de tenter de le réduire et de sensibiliser les enfants», explique Marc Cheveau, responsable d'exploitation pour RégéService.

Pendant un mois, une centaine d'enfants du parascolaire, âgés de 4 à 11 ans, ont participé à ce projet. «Durant les deux premières semaines, nous avons laissé les petits faire comme d'habitude, poursuit Marc Cheveau. Seule différence: ils devaient jeter eux-mêmes leur surplus de pain dans une poubelle et leurs aliments dans une autre. Ces containers transparents étaient équipés

d'une balance, ce qui nous a permis de mesurer le gâchis.»

Bientôt un concours

Les résultats, révélés hier, montrent que durant cette période 57,5 kg de nourriture ont été mis aux ordures et 2,24 kg de pain. «A partir de la troisième semaine, nous avons mis en place des bonnes pratiques, raconte Marc Cheveau. Nous avons d'abord diminué la quantité distribuée lors du deuxième service et limité le nombre de tranches de pain par table. Par ailleurs, les enfants ont été sensibilisés avec des brochures et nous les avons incités à battre des records en jetant moins que le jour précédent.» Et les re-

tombées ne se sont pas fait attendre: durant les semaines trois et quatre, la quantité de déchets alimentaires est tombée à 47,5 kg, soit une baisse de 17% et celle de pain à 1,32 kg (-41%). «Ces résultats sont

«En impliquant toute la chaîne, du prestataire de services aux enfants en passant par le personnel de la cantine, il est possible de faire quelque chose de bien»

Xavier Magnin

Conseiller administratif, Plan-les-Ouates

encourageants, souligne Xavier Magnin, conseiller administratif de Plan-les-Ouates. Ils montrent qu'en impliquant toute la chaîne, du prestataire de services aux enfants en passant par le personnel de la cantine, il est possible de faire quelque chose de bien. Mais nous pouvons encore aller plus loin, en travaillant sur les doses et menus, afin qu'il y ait encore moins d'assiettes pleines qui finissent à la poubelle.»

Et maintenant? «Nous allons présenter les résultats de l'étude pilote aux autres établissements que nous servons. Nous verrons s'ils sont intéressés, répond Marc Cheveau. Mon idée serait de mettre en place un concours interécoles au terme duquel les élèves qui gaspillent le moins seraient récompensés. Une telle compétition créerait une émulation très positive.»

Romain de Sainte Marie, qui n'était pas au courant de l'opération «Zéro gaspi», salue l'initiative: «C'est une très bonne idée, souligne l'élue. Mais je ne comprends pas pourquoi les institutions publiques ne s'emparent pas du problème.»

Deux syndicalistes des HUG ont été condamnés pour diffamation

Deux cadres de l'Hôpital reprochent aux deux représentants du personnel des tracts portant atteinte à leur réputation

Deux représentants du Syndicat pour la défense des services publics (SSP) ont été condamnés cette semaine pour avoir, selon le Tribunal de police, diffamé deux hauts cadres des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le duo écope de 180 heures de travaux d'intérêt général (TIG) avec sursis pendant trois ans. Trois tracts, dis-

tribués entre le 24 juin et le 30 octobre 2014, sont au cœur de cette polémique.

Un cadre des HUG y est traité de «bourreau» qui aurait «massacré trois secrétaires» et décrit comme «violent» et «menaçant». Une cheffe de service par intérim est qualifiée de «danger pour la population» au vu de ses «pratiques autoritaires», «erreurs médicales répétées» et pour avoir mené «des interventions injustifiées sur des personnes âgées», à tel point qu'une patiente se serait «suicidée». Dans son dispositif, le tribunal avertit les deux syndicalistes,

David Andenmatten et Corinne Béguelin, que s'ils venaient à récidiver, le sursis serait révoqué et que les TIG devraient alors être effectués. «Ils ont porté atteinte à



Me Yvan Jeanneret
Avocat des plaignants

l'honneur et aux droits de la personnalité du cadre en alléguant par la distribution de deux tracts, le 24 juin et le 30 octobre 2014,

qu'il est un bourreau, qu'il prend des décisions arbitraires, qu'il fait preuve d'autoritarisme et de despotisme, qu'il ne respecte pas les lois, qu'il a contribué au massacre de trois secrétaires de neurochirurgie, qu'il est violent et que sa politique conduit notamment à la dépression et au suicide.»

Le tribunal estime aussi que dans un tract du 16 octobre 2014, ils accusent la seconde plaignante «d'autoritarisme et d'erreurs médicales répétées, (...) de s'être approprié de manière autoritaire des injections, qui génèrent de très importants honoraires privés (...)».

En audience, le syndicaliste a rappelé que les faits sont survenus dans un contexte d'extrême tension entre la direction et le SSP suite à la mise en place d'un important plan d'économies: «Des médecins sont venus parler au syndicat (...). Certains nous ont alertés en disant que des gens étaient en train de perdre la vue et que c'était un danger pour la population. (...) Ces faits ont été mis dans un tract car nous n'avions pas de réponse (ndlr: de la direction).»

Le tribunal, qui a invité cette année les prévenus à prouver la

véracité de leurs propos, n'a pas été convaincu par leur défense.

Les deux syndicalistes sont condamnés à payer aux plaignants 22 392 francs d'indemnité de procédure. Avocat de la défense, Me Christian Dandrès relève que le Ministère public «demandait 180 jours-amendes avec sursis. Le tribunal a opté finalement pour les TIG.» Défenseur des plaignants, Me Yvan Jeanneret estime que dans ce dossier «les deux délégués syndicaux ont franchi la ligne rouge. Leurs accusations étaient dénuées de tout fondement.»

Fedele Mendicino